



COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze janvier, à onze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du trois janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Qui ont pris part au vote : 12

Etaient présents : M. BRET, D.DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, J.P. FUSTIER, S. JOLY, E. MORAND, R. NAVARRO, J.M. SITAR, C. VIAL.

Absents : C. BOULON, J. PLATON qui a donné procuration à M. POMMARET, E. VERRIEN.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
3. Sollicitation subvention Pass Territoire
4. Questions diverses

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

E. MORAND, est désigné, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2018

Il est relevé une erreur de date dans le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2018. Celui-ci est corrigé, il n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

Point 3 : Sollicitation subvention Pass Territoire**Monsieur le Maire expose :**

Dans le cadre du projet de construction d'une école, d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire, la Commune a délégué au SDEA (Syndicat d'Équipement de l'Ardèche) sa maîtrise d'ouvrage afin de l'assister sur les volets technique, juridique, financier et administratif de cette opération et a confié l'étude au cabinet d'architecte Carrillo.

A l'issue de la phase APS, le coût total de l'opération H.T. s'élève à 2.400.000 € réparti en 1.625.160 € H.T. pour l'école et en 774.840 € H.T. pour la cantine et garderie. Aussi, dans le cadre du programme PASS Territoire du Département de l'Ardèche, M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter cette aide financière.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant total H.T. en euros	Ecole Montant H.T en euros	Cantine Garderie Montant H.T en euros
Montant des Travaux (office et révision)	1 843 000	1 246 400	596 600
Honoraire maîtrise d'œuvre	164 500	111 860	52 640
Honoraires contrôle Technique	9 390	6 385.20	3004.8
Honoraires coordination Sécurité	4 200	2 856	1 344
Honoraires mandat SDEA	71 359	48 524.12	22 834.88
Frais de publication et de reprographie	4 000	2 720	1 280
Etudes G2AVP HYDRO	3 500	2 380	1 120
Assurance Dommage ouvrage	30 000	20 400	9 600
Frais de raccordement ERDF, FT, AEP	9 000	6 120	2 880
Provisions aléas chantier	110 551	75 174.68	35 376.32
Provisions pour mobilier	50 000	34 000	16 000
Provision pour achat foncier	100 500	68 340	32 160
	2 400 000	1 625 160	774 840

Aussi, il convient d'affiner le financement et de compléter les demandes de subventions déposées auprès des partenaires financeurs.

M. le Maire présente une enveloppe financière prévisionnelle :

Organisme	Dispositif sollicité	Montant subvention Ecole	Montant subvention Cantine Garderie*	Montant total du financement
Etat	DETR	500 000	180 000	680 000
Région	CAR	450 000		450 000
Région	Ruralité		100 000	100 000
Département	PASS Territoire	200 000	100 000	300 000
Département	Filière Bois	50 000		50 000
Département	Clause d'insertion	15 000		15 000
SDE	Photovoltaïque		20 000	20 000
Total subventions		1 215 000	400 000	1 615 000
Auto financement				255 000
Emprunt				530 000
TOTAL				2 400 000

. * Possibilité de report sur programme d'aides 2020

Par délibération n°19-01, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par 10 voix pour et 2 abstentions (C. VIAL, J.M. SITAR) de :

- **SOLLICITER le concours financier du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRE pour les montants attendus indiqués ci-dessus,**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Point 4 : Questions diverses

➤ **Finances :**

- L'exercice comptable 2018 se clôture ; le résultat est un excédent de fonctionnement d'environ 145 000 € et un déficit d'investissement d'environ 45 000 €.

➤ **Bâtiments :**

- Presbytère : les élus s'interrogent sur la fixation d'un prix plancher à définir pour la vente ainsi que la vente ou non du garage. L'absence de garage reste le principal frein à la vente. Les élus s'accordent à dire qu'il convient de ne pas fixer le prix en dessous de l'estimation des domaines. Après débat, il est décidé d'arrêter le prix plancher à 165 000 € avec le garage. (3 abstentions D.DELAVAL, N.FERATON, J.P. FUSTIER).

➤ **CCAS :**

- Le repas annuel des anciens se tiendra samedi 19 janvier 2019, à 12h, Salle des Sapins. Les conseillers sont sollicités afin d'assurer le bon déroulé de cette journée (préparatifs, service, nettoyage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le secrétaire de séance,
E.MORAND

Le Maire,
Michel BRET